

Paris, le 17 décembre 2003

**COMMUNIQUE DE PRESSE DE M. JEAN-PIERRE BLAZY**

*Député-Maire de Gonesse*

*Président de l'association nationale d'élus « Ville et Aéroport »*

**Avenir du transport aérien : l'absence de mesures nouvelles et rassurantes pour réduire les nuisances des aéroports parisiens subies par les milliers de riverains**

La communication ministérielle relative à la lutte contre les nuisances sonores et le développement durable aux abords des aéroports, publiée suite au Conseil des Ministres, ne contient aucune mesure forte pour réduire le trafic des aéroports parisiens.

Le troisième réseau aéroportuaire « virtuel » défendu par le gouvernement est une vraie fausse solution qui vient confirmer le refus du troisième aéroport fonctionnant en bipôle avec Roissy CDG et situé dans le grand Bassin Parisien.

Cette politique aéroportuaire est incompatible avec l'application du principe du développement durable. Elle favorise uniquement le gigantisme aéroportuaire, c'est-à-dire l'optimisation des plates-formes existantes. Si l'hypothèse de création de nouvelles pistes est exclue sur Roissy CDG, M. de ROBIEN programme le « laisser-aller laisser-faire », pensant que l'on peut développer un aéroport de façon illimitée hors de toute contrainte environnementale.

Les élus et les riverains ne sont pas dupes. Le peu de crédibilité des mesures annoncées apparaît clairement : le plafonnement sur le nombre de mouvements annuels n'est pas retenu pour Roissy CDG comme c'est pourtant le cas à Orly.

S'agissant du bruit, l'indicateur global de gêne sonore qui sert de plafond pour Roissy n'est pas satisfaisant. La baisse insignifiante des vols de nuit est vécue comme une provocation. Pourquoi n'y a-t-il pas la volonté d'engager le desserrement du trafic fret de Roissy CDG sur des aéroports situés dans des zones moins densément peuplées ? Cela permettrait de favoriser le sommeil de nombreux riverains entre 23h et 6h du matin. L'utilisation de la plate-forme de Vatry n'est même pas évoquée et aucun calendrier précis n'est communiqué.

L'expressiste FedEx ne fait toujours pas l'objet de mesures de restriction opérationnelles, comme c'est le cas pour Air France et La Poste, alors qu'il est le principal utilisateur de créneaux nocturnes. Au lieu de cela, le gouvernement mise sur une lente décroissance des mouvements nocturnes fondée sur la non réaffectation des créneaux. Ne peut-on pas plafonner simplement le nombre de créneaux nocturnes à Roissy CDG ?

La politique aéroportuaire du gouvernement est sans courage face au doublement annoncé du trafic sur l'Ile-de-France à l'horizon 2020. La création du troisième aéroport s'imposait, permettant de limiter le développement des aéroports parisiens.

On peut regretter enfin que la proposition de loi Le GRAND portant création des « communautés aéroportuaires », idée suggérée par l'association « Ville et Aéroport », ait été vidée de son contenu lors de son examen au Sénat. Si le rapport va dans le bon sens, la proposition de loi telle qu'elle a été adoptée au Sénat est dénaturée.

Fort de ce constat, les élus et les riverains franciliens manifesteront nombreux le 25 janvier 2004 à Paris pour demander notamment la décision immédiate d'un troisième aéroport hors Ile-de-France et l'arrêt des vols de nuit à Roissy CDG.

Contact presse : M. Julien DELANNAY (01.39.85.95.96)